

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 MARS 2020

ORDRE DU JOUR

I.	Autorisation de signer les marchés.....	6
II.	Autorisation de signature de la convention de concession de service public relative à la gestion de la fourrière automobile de la Ville de Villeneuve d'Ascq.....	7
III.	Tarifs des séjours de vacances été 2020	8
IV.	Rémunération d'un intervenant extérieur pour la formation de policiers municipaux	9
V.	Actualisation du tableau des effectifs.....	10
VI.	Troisième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2020 Bourses aux jeunes et aides Adult'sport.....	11
VII.	Première affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2020.....	11
VIII.	Affectation des crédits d'investissements aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2020.....	12
IX.	Convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve d'Ascq (crèche Bulles et Billes) et l'Association des Flandres pour l'éducation, la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle (AFEJI – EHPAD La Ritournelle)	12
X.	Convention entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et le Département du Nord pour la transmission dématérialisée des extraits d'actes de naissance	13
XI.	Vente par la Ville à l'Association Diocésaine de Lille du presbytère d'Ascq	13
XII.	Sorties traditionnelles des aînés pour l'année 2020.....	16
XIII.	Tarifs 2020 des sorties exceptionnelles proposées aux aînés	17
XIV.	Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	18

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 50.

Gérard CAUDRON, Maire

Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons commencer la dernière séance, comme le chantait Eddy MITCHELL. Je veux commencer en saluant les élus présents dans leur diversité et leur dire que malgré des moments, parfois, plus difficiles, c'est un des mandats que j'ai le mieux vécu ; ici j'entends, après, à l'extérieur, il y a eu d'autres problèmes. Je voulais vous en remercier.

Je saluerai aussi de nombreux candidats de toutes sensibilités qui sont dans la salle. Michèle WERREBROUCK, Michèle WERREBROUCK, pour ceux qui ne la connaissent pas vraiment, était une grande élue du mandat précédent, Adjointe aux finances. Nous en avons un autre maintenant. Et, demain, nous verrons.

Bienvenue à toutes et à tous pour un Conseil qui, même si nous ne sommes jamais sûrs de rien, ne devrait pas s'éterniser vu qu'il n'y a quasiment que des questions administratives que nous devons passer avant les élections afin d'éviter certains retards. Je vais donc faire l'appel.

Présents :

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD ; Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, Chantal FLINOIS, André LAURENT, Françoise MARTIN, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean-Pierre FOURNIER, Vincent VERBEECK, Lahanissa MADI, Patrice CARLIER, Saliha KHATIR, Daniel DUBOIS, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Jean-Michel MOLLE, Claudine SARTIAUX, Jean PERLEIN, David DIARRA, Yvelyne VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Valérie QUESNE, Didier MANIER présent du point 10 au point 14 est excusé du point 1 au point 9 de l'ordre du jour et donne pouvoir à Victor BURETTE , Nathalie FAUQUET, Laurence DUBOIS, Lionel BAPTISTE, Grégory PARIS, Stéphanie LEBLANC, Sébastien COSTEUR, Victor BURETTE, Pascal LOEB, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Corinne AUBER, Sophie LEFEBVRE, Véronique DESCAMPS.

Absents :

Pascal MOYSON, excusé, donne pouvoir à Gérard CAUDRON ; Olfa LAFORCE ; Farid OUKAID, excusé, donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Claire MAIRIE, excusée donne pouvoir à Sylvain ESTAGER ; Jean-Antoine ROSSIT, excusé donne pouvoir Dominique FURNE ; Fadila BILEM, excusée ; Nicolas BANDOV ; Christophe LEMIERE, excusé donne pouvoir à Véronique DESCAMPS.

Gérard CAUDRON, Maire

Je voudrais aussi en votre nom redire, puisque cela a déjà été fait, à Yvonne toute notre sympathie, nos condoléances, puisque, comme chacun le sait, elle a perdu son mari. C'est là que l'on voit qu'elle est une personne dévouée au service. Alors qu'elle a dit adieu samedi à son mari, elle est là, parmi nous, ce soir. Nous savons quelle

peine elle a. Je peux lui dire que nous partageons sa peine.

L'appel a été fait. Je rappelle que lorsqu'un Conseiller doit quitter la séance, il doit donner pouvoir.

Nous avons 14 délibérations.

L'état de présence des élus dans les commissions a été déposé sur table ainsi que le PV de la séance du 4 février. Il a été transmis par mail. Celui-ci n'ayant pas fait d'observation ou d'opposition, nous pouvons donc le considérer comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2020 est adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vais faire très rapidement le rappel des événements passés.

Rappel des événements passés

- Vendredi 7 février : lancement Zéro déchet au château de Flers ;
- Samedi 8 février : loto de l'US Ascq à la salle Debruyne ; bal Cric-Crac à l'espace Concorde ;
- Samedi 15 février : Nuit du jeu à l'espace Concorde ;
- Samedi 22 février : soirée familiale 50^{ème} anniversaire de Villeneuve d'Ascq organisée par l'Amicale laïque Pasteur-Jean-Jaurès à l'espace Concorde ;
- Mardi 25 février : cérémonie officielle 50 ans de Villeneuve d'Ascq à la Rose des vents ;
- Samedi 29 février et dimanche 1^{er} mars : salon du chocolat à l'espace Concorde ;
- Dimanche 1^{er} mars : inauguration du LCR du Kiosque Norbert-Masse ;
- Vendredi 6 au dimanche 8 mars : trois banquets des aînés à l'espace Concorde ;
- Samedi 7 mars : les 20 ans de l'AAVAL à la salle Marianne, il s'agit de l'association de jumelage de Villeneuve d'Ascq avec Leverkusen ; 19^{ème} édition des Fenêtres qui parlent ;
- Dimanche 8 mars : journée internationale des Droits des femmes ; inauguration de l'espace Martine-Carette à la ferme Dupire qui a aussi été un grand moment d'émotion.

Manifestations à venir

- Dimanche 15 et 22 mars : 1^{er} et 2^{ème} tour des élections municipales, s'il n'y a pas de changement ;
- Dimanche 29 mars : installation du nouveau Conseil avec élection du Maire et des Adjointes ; 3^{ème} édition des Randos du cœur ;
- Jeudi 19 mars : journée nationale du souvenir et du recueillement ;
- Samedi 4 avril : 25^{ème} anniversaire des Vieilles Groles, si ce n'est pas annulé ;
- Dimanche 5 avril : commémoration du 76^{ème} anniversaire du Massacre d'Ascq, si ce n'est pas annulé ;
- Dimanche 12 avril : foire aux collections à l'espace Concorde, si ce n'est pas annulé ;
- Dimanche 26 avril : 13^{ème} édition du triathlon, si ce n'est pas annulé.

Gérard CAUDRON, Maire

Voilà pour les événements.

Je ne reviens pas sur l'épidémie qui nous touche. Je vous ai envoyé au fur et à mesure toutes les informations que je reçois du Préfet. Je les communique. C'est plus difficile de vous envoyer les lettres du Premier ministre. On nous dit qu'il a écrit sauf que nous ne les recevons pas. Il y en a au moins deux qui sont dans la nature.

Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

Merci M. le Maire. Comme vous parliez des événements à venir et, bien entendu, des élections, j'ai, comme tout à chacun, reçu votre communiqué de presse qui m'a un peu posé question par rapport au fait que vous avez maintenu le repas des aînés d'autant qu'est maintenue la distribution des colis aux aînés notamment salle Marianne. D'après ce que j'ai pu en voir, cela ressemble peu ou prou à un bureau de vote. Est-ce que des mesures de précautions particulières ont été prises ? En tout cas, la distance entre les personnes ne l'était visiblement pas.

Par ailleurs, j'ai une question puisque nous avons reçu la circulaire du ministère de l'Intérieur et je voulais savoir comment vous comptiez organiser le fait que les directeurs d'EHPAD seront sollicités pour recueillir les demandes de procuration auprès de leurs hébergés ; en tout cas, c'est comme cela que c'est stipulé dans la circulaire. Concrètement, je ne vois pas très bien comment cela va pouvoir se passer.

Gérard CAUDRON, Maire

D'abord, je n'interviens que comme exécutant même si, dans son courrier – et j'ai eu du mal à le digérer – le Premier ministre dit que le Maire est responsable ; il est responsable sauf qu'il n'a pas d'autre choix que d'appliquer des directives qui tombent jour après jour. J'espère qu'il n'y avait pas de mauvaises intentions dans votre propos sur le banquet des aînés. Toutefois, je rappelle qu'à l'époque, il n'y avait pas d'interdit de quelque nature que ce soit. La preuve, le soir même, il y avait un LOSC – Lyon avec 40 000 personnes alors que demain il n'y aura plus de match.

Quant au mètre de séparation dans les files d'attente, permettez-moi de vous dire que je ne sais pas comment cela va fonctionner, en particulier pour les élections. Il faut vraiment que les technocrates ne connaissent pas la réalité des bureaux de vote. Quand on voit les degrés d'attente, quand il faudra mettre en une seule file... On nous demande de coller des morceaux de papier à terre pour pouvoir faire des zigzags, passer par les toilettes et tout. Je me suis vraiment mesuré pour écrire mon communiqué par rapport à ce que j'en pense. Tous les jours, ça change. Comme je le dis dans cette déclaration, si on maintient le premier tour et qu'entre les deux tours il y a un confinement comme en Italie, je ne sais pas quand nous ferons le deuxième tour et quelles en seront les conséquences.

Maintenant, il est vrai que pendant trois jours, nous avons fait une belle fête. Les gens n'ont jamais autant dansé. Nous ne les y avons pas obligés. Ils n'ont jamais autant dansé que ce jour-là. Voilà. Dans la vie, il faut aussi savoir prendre du plaisir.

Pour ce qui est des procurations et de la manière dont nous allons gérer cela, nous n'avons pas encore d'instructions précises. On nous annonce une deuxième lettre. Nous les lisons sur les réseaux sociaux mais le Maire ne les reçoit pas. Tout de même, la lettre de base de remerciement et d'injonction du Premier ministre datée du 7 mars, nous ne l'avons pas reçue. Donc, si je voulais jouer le grand méchant loup, je crierais très fort.

Pour ce qui est des EHPAD, ils ont été confinés. C'est d'ailleurs pour cela que les résidents de l'EHPAD du Moulin d'Ascq n'étaient pas au banquet de vendredi. En revanche, ceux de l'EHPAD de la Ritournelle, qui n'est pas municipal, y étaient. Après, il y a les marges de manœuvre des uns et des autres.

J'ai donc mis en place une structure que je préside, un comité de veille. Avec Stéphane VATAN, il faut que nous regardions comment organiser les votes par procuration ou par correspondance. Ce n'est pas simple. Je peux vous assurer que ce n'est pas moi qui vais prendre toutes les procurations à mon nom. Par correspondance, c'est anonyme. Par procuration, on ne peut pas non plus laisser chacun aller démarcher. De plus, en principe, les personnes extérieures doivent limiter leurs entrées. Franchement, je ne sais pas comment nous allons faire. Ce que je peux vous dire, c'est que je me « plierai » aux responsables de l'EHPAD en particulier la directrice Mme GABRY. Lorsque nous saurons comment cela se passe, tout le monde sera informé. Maintenant, si vous connaissez des personnes qui vous demandent de prendre une procuration, je ne pense pas que l'on vous interdise l'entrée de l'EHPAD. Il n'y a pas d'organisation particulière prévue à ce jour. C'est

tout de même la première fois que nous avons cette situation ; nous ne l'avons jamais eue.

C'est pour cette raison que je trouve, vu le contexte dans lequel sont organisées ces élections municipales, que les résultats seront de toute manière faussés. Cela favorisera peut-être certains ou certaines mais personne ne le saura jamais exactement. Toutefois, ils seront faussés. Si, de plus, la France est confinée comme l'Italie entre les deux tours, je me demande bien comment nous ferons pour faire un premier tour un jour et le deuxième tour trois mois, quatre mois ou cinq mois après. Le plus simple aurait été de faire ce que le gouvernement avait prévu à un moment donné c'est-à-dire regrouper les municipales et les régionales en 2021. Vous me direz que l'épidémie aurait pu avoir lieu en 2021. Comme quoi, c'est possible. Aujourd'hui, honnêtement, cela me semble difficile. On est mardi soir. Il est vrai que lorsque l'on regarde dans le détail les instructions, il faut faire des circuits qui passent par les toilettes pour pouvoir se laver les mains, il faut demander aux gens de prendre leur stylo, il faut faire en sorte que les isolements soient tournés vers la fenêtre afin que les gens n'aient pas à toucher le rideau. Nous n'avons pas de fenêtres partout ! Nous faisons au mieux.

Le choix que j'ai fait est d'être parfaitement transparent et d'être à l'écoute de vos observations. S'il y a des choses qui, à un moment donné, vous semblent anormales, n'hésitez pas à nous les remonter. Nous ramons heure par heure. Certains jours, nous avons reçu trois à quatre circulaires du Préfet. D'ailleurs, celles-ci ne sont souvent pas très lisibles. Il faut dire les choses comme elles sont. Elles sont pleines de fautes d'orthographe. De plus, elles comportent des numéros de téléphone pour avoir des précisions et lorsque nous avons appelé et que nous avons dit que nous étions de Villeneuve-d'Ascq, la personne nous a répondu : Ah oui, c'est à côté de Calais ! Non, je ne sais pas... Il est vrai qu'eux aussi sont pris. Il n'y a pas les personnels formés à tout cela pour répondre à tout le monde. Nous sommes dans une situation inédite dont nous ne connaissons pas encore les prochaines étapes.

Voilà ce que je peux vous dire Mme BARISEAU. Je ne peux pas vous en dire plus. Il n'y a pas d'autre observation ? Nous allons donc passer à l'ordre du jour proprement dit.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE.

Sophie LEFEBVRE est désignée secrétaire de séance.

Gérard CAUDRON, Maire

L'ordre du jour appelle sous le nom de Sylvain ESTAGER l'autorisation de signer les marchés.

I. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Bonsoir. Nous avons ce soir deux marchés à passer. Ceux-ci ont déjà été évoqués

ou abordés à plusieurs reprises. Il y a tout d'abord un marché très formel sur les fournitures scolaires. Deux lots sont déclarés sans suite parce que la totalité de la composition des lots n'était pas aboutie. Ils repasseront donc plus tard. Le lot n° 3 porte sur les dictionnaires. L'attributaire est le Furet du Nord. Rien que de très classique.

Le deuxième marché est plus conséquent. Nous en avons parlé lors de la présentation budgétaire. Vous savez que nous avons rénové les années précédentes, à mesure que nous avançons dans le temps, les églises d'Annappes et d'Ascq. Elles font évidemment partie du patrimoine historique de la Ville. Nous engageons maintenant la rénovation d'un troisième édifice, celui de Flers, l'église Saint-Pierre. Vous avez les marchés qui ont été passés. Vous retrouverez dedans des entreprises qui sont connues pour leur expertise et leur rayonnement parfois national voire mondial. Il y a juste le lot de ferronnerie qui a été déclaré infructueux. Il repassera lors d'une prochaine CAO (commission d'appels d'offres).

Gérard CAUDRON, Maire

Accessoirement, lors des obsèques de Daniel WILLEM, j'ai vu qu'il y avait un trou dans le plafond de l'église du Sacré-Cœur. J'ai donc essayé de me renseigner. Effectivement, on m'a dit dans les services : ça remonte mais, vous comprenez, il n'y a pas de crédits inscrits dans les budgets. 50 000 € ! No comment. C'est vrai que cela coûte cher car il faut monter un échafaudage. La fuite est maintenant bouchée. Toutefois, il faut tout de même boucher le trou. Il faut donc monter un échafaudage. C'est tout de même la plus grande, ou tout du moins la plus haute, église de la Ville. J'espère donc que cela sera tout de même fait assez rapidement. Près de l'autel, quand vous avez des barrières tout autour d'un pylône avec des étiquettes « n'approchez pas », je trouve que c'est un peu limite. Cela me rappelle l'enterrement de ma mère, dans une église moderne où il pleuvait dans un seau juste à côté du cercueil. C'est limite. Le bon sens, Mesdames et Messieurs, n'est pas la chose la mieux partagée au monde.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE DE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Gérard CAUDRON, Maire

Sylvain toujours.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il y a une petite nuance par rapport à ce que nous avons déjà pu voir sur ce type de marchés. Le marché arrivait à son terme. Il fallait donc le reconduire. Toutefois, une évolution législative nous conduit à le requalifier en délégation de service public (DSP). Nous avons déjà évoqué, ici, la procédure puisque nous avons dû créer une commission de délégation de service public ad hoc pour pouvoir confier ce marché à un attributaire. La procédure ressemble tout à fait à ce qui se passe en CAO mais nous sommes dans un autre cadre juridique. C'est donc l'entreprise Rollin qui a été attributaire de cette DSP. Vous avez en annexe les différents tarifs proposés pour remplir ce service d'enlèvement de voitures qui monte en puissance ; je le signale. Comme nous avons beaucoup d'espaces ouverts sur Villeneuve d'Ascq, beaucoup d'espaces disponibles, nous avons aussi beaucoup de personnes qui viennent abandonner des voitures. Cela représente plus de la moitié du marché. C'est évidemment à charge de la Ville lorsque l'on ne retrouve pas les personnes ou lorsque celles-ci sont insolvables ou inconnues.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ajoute que les citoyens s'étonnent parfois que des épaves restent longtemps mais, c'est parce qu'il y a toutes les procédures pour retrouver les propriétaires. Nous ne pouvons pas, parce qu'une épave est là une semaine ou une voiture, l'enlever ; il y a toute une procédure au nom du sacro-saint droit de propriété.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. TARIFS DES SÉJOURS DE VACANCES ÉTÉ 2020**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Je dirais que nous sommes là sur une délibération plus politique parce que cela touche à un choix fort du Conseil municipal depuis des années. Vous savez que cette politique de séjours de vacances, que l'on appelait autrefois les colonies de vacances, fait quasiment partie des politiques totémiques de la Ville. Nous sommes extrêmement attachés à conserver la possibilité pour les enfants de Villeneuve d'Ascq de partir en séjour vacances quand les conditions familiales, les conditions sociales, ne leur permettent pas d'en profiter.

C'est également l'occasion de saluer et de remercier l'ensemble des acteurs municipaux et tout particulièrement les services qui s'attachent à proposer des services de grande qualité sur des destinations qui sont toujours attractives (dans la Drôme, en Haute-Savoie, en Ardèche, dans le Tarn). Nous avons toute une série de destinations qui sont appréciées avec, à chaque fois, des activités de grande qualité.

Je vous invite à regarder, dans le dossier, les tarifs. Un décompte est fait. Il est significatif. Regardez sur les séjours de 20 jours. Le montant du séjour revient à la Ville à plus de 1 300 €. Nous avons une tarification sociale qui est parfaitement

assumée pour les milieux les plus fragiles, pour les familles les plus défavorisées. Vous envoyez votre enfant en colonie de vacances 20 jours par an à partir de 61,90 € à Villeneuve d'Ascq. Pour les séjours de 17 jours, le montant est de plus de 1 000 € ; les familles partent pour moins de 50 €. C'est unique. Ces tarifs sont reconduits à l'identique. Je précise que, quand on a connu les désengagements multiples de l'État, il y a énormément de Communes qui se sont servies de ces politiques comme variable d'ajustement, qui ont dit on supprime. C'est vrai que si nous supprimions ces colonies de vacances, nous ferions plus de 600 000 € d'économie, plus le salaire des encadrants qui s'en occupent à la Mairie. Nous nous y sommes toujours refusés car, pour nous, cela fait partie des correctifs sociaux qu'il faut apporter. Quand on fait de la politique, cela se fait au nom d'une certaine idéologie. Nous l'assumons parfaitement. Il y a une époque, on appelait cela le municipalisme. Cela appartenait parfois, selon certains, à l'ancien monde ; nous, nous le revendiquons clairement. Cela fait partie de l'émancipation que nous revendiquons auprès de toutes les populations. Dans nos colonies de vacances, nous avons une véritable mixité sociale. J'insiste car cela fait vraiment partie des politiques que nous défendons et que j'espère, la future majorité, quelle qu'elle soit, continuera de défendre car, là, on est vraiment sur un service éducatif, un service social, de première importance. À l'heure où les choses évoluent vers un dérèglement et un démantèlement de certains acquis sociaux, ne pas toucher à ces politiques est évidemment un impératif selon nous.

Je suis donc, quelque part, très content de terminer ce mandat sur une délibération aussi symbolique.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Je signale simplement qu'il y a un nouveau séjour, cet été, en août, à l'île d'Oléron. En revanche, il y en a un en moins en août car nous n'avons plus d'inscription à Rémuzat. Nous aurions pu, là aussi, clore. Là, nous allons à l'île d'Oléron et, de fait, cela nous coûte un peu plus cher. C'est dans un camping. Il faut louer des places. C'est tout de même ce que les jeunes recherchent de plus en plus : des petits séjours en camping plus que dans certains équipements, tout du moins pour la tranche des 13-16 ans. De plus, pour les enfants, ce sont souvent les parents qui décident alors qu'entre 13 et 16 ans, ce sont déjà les jeunes qui décident.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. RÉMUNÉRATION D'UN INTERVENANT EXTÉRIEUR POUR LA FORMATION DE POLICIERS MUNICIPAUX

Gérard CAUDRON, Maire

Je passe aux délibérations sous le titre de Pascal MOYSON. Rémunération d'un

intervenant extérieur pour la formation de policiers municipaux. Vous savez que les policiers municipaux ont besoin d'être formés en permanence. Là, cela concerne un vacataire pour la formation permanente.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Ce sont deux agents.

Gérard CAUDRON, Maire

Sachant que la formation initiale est dispensée par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) et que, je le redis, nous avons de plus en plus de mal à trouver des policiers municipaux ; c'est comme ça. Nous venons d'en embaucher quatre. Sauf que sur les quatre, il y en a trois qui ont quatre mois de formation. Nous les embauchons, nous les payons et, de fait, ils arrivent dans quatre mois. Il y en a un sur les quatre qui est directement opérationnel. Toutefois, il n'y a pas d'autre solution. De plus, quand ils arrivent formés, on nous fait souvent rembourser le coût de la formation dans la Mairie précédente. Cela peut monter jusqu'à 15 000 à 20 000 € par agent. Eh oui, c'est comme ça !

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Gérard CAUDRON, Maire

Nous avons la traditionnelle actualisation du tableau des effectifs. Vous vous souvenez que nous avons créé des postes pour faire les CAP (Commissions administratives paritaires). Là, comme promis, nous en supprimons 193. Il faut savoir que pour faire une promotion, il faut que le poste existe. Donc, si nous ne créons pas le poste avant, nous ne pouvons pas donner la promotion. Pour autant, ce n'est pas automatique ; ce n'est pas en créant le poste. Parfois, il y a plusieurs promotions possibles car des agents sont promouvables dans plusieurs filières possibles. Il y en a plusieurs dans le cadre des contingentements. C'est pour cette raison que nous devons en ouvrir beaucoup et que nous en supprimons beaucoup, à savoir 193 postes.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. TROISIÈME AFFECTATION DE CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 BOURSES AUX JEUNES ET AIDES ADULT'SPORT

Gérard CAUDRON, Maire

Farid OUKAID est, lui aussi, en formation mais pas de policier municipal. Je souris. Vous savez qu'il s'occupe de cimetières à Lille. Il est passé du sport aux cimetières. C'est tout de même un virage dans sa carrière.

Troisième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2020 bourses aux jeunes et aides adult'sport. C'est une délibération classique. Vous avez les sommes, les avenants, les textes qui correspondent à ces subventions. Je ne vous en donne pas lecture.

Pas de question sur cette délibération ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?
Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. PREMIÈRE AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

André LAURENT, Adjoint au Maire

Bonsoir à toutes et tous. Ce sont des subventions classiques aux associations d'environnement puisque nous avons :

- le Coin de terre familial qui est au Breucq ;
- le Club CPN qui s'occupe de l'éducation à l'environnement essentiellement des enfants ;
- les Jardiniers de Villeneuve d'Ascq, une association qui fait aussi beaucoup dans la formation des jardiniers ;
- les Jardins familiaux de Villeneuve d'Ascq, c'est connu ;
- les Jardins populaires de Roubaix et environ car nous avons encore des Villeneuvois qui font partie de cette association et qui sont donc accueillis pour pouvoir cultiver une parcelle de terrain ;
- le Rucher-école du Héron et également le syndicat apicole de la région Nord ;
- l'Union touristique des Amis de la nature.

Les subventions sont reconduites à l'euro près par rapport à l'an passé.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. AFFECTATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**Gérard CAUDRON, Maire**

Là, on est en investissement.

André LAURENT, Adjoint au Maire

C'est un investissement qui permet à l'association des Jardins familiaux de Villeneuve d'Ascq d'investir essentiellement dans des abris de jardin pour l'instant.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ (CRÈCHE BULLES ET BILLES) ET L'ASSOCIATION DES FLANDRES POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION DES JEUNES ET L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (AFEJI – EHPAD LA RITOURNELLE)**Florence COLIN, Adjointe au Maire**

Bonsoir à tous. Il s'agit ici d'un partenariat pour des temps de rencontre intergénérationnelle entre les enfants accueillis à la crèche Bulles et Billes et certains résidents de l'EHPAD de la Ritournelle pour des temps d'échanges, des ateliers participatifs. Les modalités de la convention sont dans les pages suivantes.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ils ont une proximité. Bulles et Billes, c'est Babylone ; la Ritournelle, ce n'est pas très loin.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LE DÉPARTEMENT DU NORD POUR LA TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES EXTRAITS D'ACTES DE NAISSANCE

Florence COLIN, Adjointe au Maire

Il s'agit ici d'une convention décrivant les modalités d'une procédure qui se faisait au préalable par courrier et qui, désormais, à la demande du Département, devra passer par une dématérialisation.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI. VENTE PAR LA VILLE A L'ASSOCIATION DIOCÉSAINNE DE LILLE DU PRESBYTÈRE D'ASCQ

Claudine SARTIAUX, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Bonsoir à tous. Pour la dernière, je vais continuer sur ma lancée. La Ville est propriétaire du presbytère d'Ascq qui est près de l'église. L'Association diocésaine, qui l'occupe actuellement, a la volonté d'acquérir les deux bâtiments. La superficie de la parcelle est de 1 744 m². Elle sera divisée pour la vente : la superficie vendue est d'environ 760 m² et la surface habitable de 530 m². Après avis de France domaine et estimation par notaire, le prix de vente a été fixé à 460 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Je rappelle, parce qu'il y aura peut-être des questions là-dessus, que la différence c'est là où il y a le square Valentine-Guermontprez qui, bien sûr, reste municipal. Je rappelle également que les presbytères sont, dans les communes, souvent – pour ne pas dire toujours – de propriété communale. Cela veut dire que nous avons les obligations de propriétaire donc, quand ils veulent bien nous l'acheter... Je ne pense pas que c'est demain qu'il n'y aura plus de curés sur Ascq. Ce n'est donc pas un bâtiment dont nous pouvons disposer. De plus, il y a des travaux importants à y faire. Je dirais que budgétairement, cela fait une recette d'investissement et une non-dépense d'investissement travaux.

Sur cette délibération, M. DUBOIS.

Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire

Oui M. le Maire. Bonsoir, chers collègues. J'ai commencé en avril 2008 au premier Conseil municipal en votant contre l'attribution du forfait communal aux écoles maternelles sous contrat d'association, je terminerai le deuxième et dernier mandat en votant contre cette délibération. J'ai trois remarques à faire sur trois points.

Sur le loyer, tout d'abord, et le bail de six ans. Le bail a été renouvelé en avril 2018 pour une durée de six ans. Il n'y a pas eu, me semble-t-il, de délibération à ce sujet. Je suppose que le contrat de ce bail comportait une clause de tacite reconduction, ce qui est donc tout à fait normal. La location n'est pas de 650 € par mois comme annoncé lors du dernier Bureau municipal mais de 320 €, note que vous nous avez envoyée le 23 avril 2020. Il s'agit pour moi, avec un loyer de 320 € par mois, d'une subvention déguisée à un culte. Toutefois, cela pourrait se discuter. Il aurait d'ailleurs fallu dans les deux mois suivant le vote de la délibération en demander l'annulation comme subvention indirecte, mais aussi prouver au juge que le loyer était dérisoire et pas seulement minime comme nous le voyons là. Cependant, 320 € pour 530 m², cela fait 60 centimes le mètre carré. Imaginez une chambre d'étudiant de 10 m² à la résidence Bachelard, par exemple, à six euros par mois. Même avec les cafards que l'on y trouve, cela ferait tout de même beaucoup d'heureux.

Le deuxième point est sur la vente du presbytère à l'Association diocésaine de Lille. Le prix de vente, comme l'a rappelé Claudine SARTIAUX, est de 460 000 €, prix fixé par un notaire qui correspond au prix du marché. Rappelons tout de même que nous avons vendu deux maisons pour 90 000 € qui avaient été revendues chacune 100 000 € ; M. Christophe BONNARD était intervenu à cette époque. Toutefois, je me pose une question : pourquoi l'Association diocésaine de Lille a-t-elle souhaité acquérir ce bien à 460 000 € en septembre 2019, un an après le renouvellement du bail ? Avec le loyer proposé par la Ville, 320 € par mois, c'est-à-dire à peu près 3 800 € par an, il lui faudrait plus de 120 ans pour l'amortir, en euros constants évidemment. A-t-elle un projet de transformation de ce bâtiment ? Je ne sais pas. Toutefois, acheter un bâtiment qui ne serait amorti qu'au bout de 120 ans... Évidemment, on peut rediscuter du prix du loyer et tout cela. Comme vous l'avez signalé, la façade du terrain est tout de même assez importante. Sur la rue, elle fait 35 à 40 m de long. Le droit à construire est également important. Je crois que l'on doit être sur du O6 c'est-à-dire que l'on doit pouvoir construire au moins trois étages. Il y a là, effectivement, un bien intéressant pour la Ville, je pense. L'Association diocésaine est normalement une forme d'association culturelle qui est donc compatible avec le fonctionnement, la constitution de l'église. Toutefois, j'aimerais rappeler que le gouvernement d'Emmanuel MACRON avait déjà essayé en introduisant ce que l'on appelle un cavalier législatif dans l'article 38 du projet de loi ESSOC, la loi pour un État au service d'une société de confiance, de redonner un parc immobilier de rapport aux associations culturelles, ce qui est formellement prohibé par la loi de 1905. Toutefois, cela avait été rejeté par le Parlement. Une fois propriétaire, l'Association diocésaine pourra revendre le bien ou l'utiliser différemment sauf clause contraire du contrat de vente. Toutefois, je n'ai pas l'impression que dans le contrat de vente, il y ait une clause différente.

Troisième point : c'est, pour moi, un mauvais signal envoyé à certains concitoyens parce que d'un côté, vous essayez de refuser le permis de construire pour l'agrandissement de la mosquée de Villeneuve d'Ascq – et je vous soutiens tout à fait sur ce point-là – en vous appuyant sur des règles d'urbanisme, ce qui n'est pas évident. Le fait de pouvoir agrandir cette mosquée pose effectivement un problème de mélange entre le cultuel et le culturel, entre la loi de 1901 et la loi de 1905. Il est vrai que ce n'est pas vous, comme vous l'avez dit plusieurs fois, c'est du temps de l'intérimaire qui avait signé... Si, c'était en 2005.

Gérard CAUDRON, Maire (hors micro)

N'en rajoutez pas une louche. Je n'ai pas le sens de la plaisanterie.

Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire

C'était en 2005. Ça avait été signé sur un terrain de 7 000 m². Il est vrai que 7 000 m² donnent pas mal de droits à construire. Voilà ce que j'avais simplement à dire et pourquoi je ne voterai pas cette délibération.

Gérard CAUDRON, Maire

Écoute, je ne pouvais pas faire autrement que de te laisser la parole. Tu as commencé comme cela, comme tu l'as dit. Je t'avais même pris car la libre-pensée m'amusait à une certaine époque. C'est mon côté vieux monde, ancien monde. C'est comme pour le 21 janvier, les banquets organisés en l'honneur de la décapitation de Louis XVI font partie de nos cultures, de nos racines. Bon. Tu as voulu finir là-dessus. Je dirais simplement, en termes budgétaires que si demain on pouvait vendre tous nos presbytères, y compris celui d'Annappes, rue de la Liberté, cela ferait des recettes, cela ferait de l'entretien en moins. Dans beaucoup de communes, il n'y en a pas de prix de location. C'est comme ça. Je croyais même que c'était gratuit. Je suis sûr que certains presbytères sont donnés gratuitement. Cela fait partie de notre histoire, notre culture.

De plus, même si nous restions propriétaires de ce bâtiment, même pour des montants de loyer effectivement peu élevés – plus que je le croyais mais moins que ce que cela mérite – il y aurait de très lourds travaux à faire qui sont du ressort du propriétaire. Je le dis d'une manière générale, nous avons encore quelques logements. On me dit parfois qu'il faut les vendre. J'ai vu l'autre jour un logement d'instituteur où, vu le montant du loyer fixé ou conseillé par les Domaines et le montant des travaux, il fallait 30 ans pour remettre en état le bâtiment pour quelqu'un qui l'habitait déjà en tant qu'instituteur et maintenant professeur des écoles ; il faut changer le statut.

Je terminerai dans le même style que la libre-pensée : les curés chez eux et nous chez nous. Voilà. Je n'en dirai pas plus car cela ne le vaut pas. Cela ne le vaut vraiment pas.

À part Daniel DUBOIS, qui vote cette délibération ? On peut lever la main. Pas

d'opposition à part celle de Daniel ? Qui vote contre lève la main.

La délibération est adoptée (un vote contre).

Gérard CAUDRON, Maire

Vous remarquez qu'il a tout de même choisi le bon moment pour sortir de la majorité puisqu'il ne risquait pas de perdre ses indemnités d'Adjoint comme d'autres.

Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire

Ce n'est pas moi qui ai demandé que cette délibération passe lors du dernier Conseil municipal.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous ne pouvons pas faire traîner cela outre mesure parce que c'est de l'argent dont nous avons besoin pour financer nos budgets. Allez, prenons cela à la plaisanterie parce que Daniel est tout de même quelqu'un que j'aime bien. Il me rappelle non pas le vieux monde mais l'ancien temps.

XII. SORTIES TRADITIONNELLES DES AINÉS POUR L'ANNÉE 2020

Valérie QUESNE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

C'est une délibération annuelle classique. La première demande d'acter le principe de la gratuité pour les aînés villeneuvois sur des sorties traditionnelles dont vous avez les dates et les destinations notées sur la première délibération. C'est un principe de gratuité qui est demandé d'adopter à l'assemblée délibérante. La deuxième... Je continue ?

Gérard CAUDRON, Maire

Nous allons déjà délibérer. La première délibération...

Valérie QUESNE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

C'est le principe de la gratuité sur des sorties traditionnelles...

Gérard CAUDRON, Maire

Ce sont des sorties traditionnelles qui sont au même niveau d'intervention depuis des décennies comme les banquets dont nous avons parlé tout à l'heure et les goûters. Ce sont les sorties offertes par la Ville. Elles sont donc gratuites.

Valérie QUESNE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

C'est principe de la gratuité qui est demandé.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il n'en est pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. TARIFS 2020 DES SORTIES EXCEPTIONNELLES PROPOSÉES AUX AINES

Gérard CAUDRON, Maire

La deuxième porte sur des sorties exceptionnelles qui sont proposées mais qui sont payantes.

Valérie QUESNE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Elles sont effectivement payantes. C'est pareil : vous avez les dates et les destinations. Juste une petite précision : on a des tarifs soumis au quotient. La participation financière est un peu variable. Elle est en fonction du nombre de participants. Elle peut donc fluctuer. En revanche, pour les non-Villeneuvois et les moins de 63 ans, nous acceptons les inscriptions s'il y a encore des places. Sinon, les gens seront exclus.

Gérard CAUDRON, Maire

Ça, c'est organisé dans le cadre de la Maison des aînés.

Valérie QUESNE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Tout est organisé...

Gérard CAUDRON, Maire

La première partie qui a été transférée est une action traditionnelle et cela se fait en lien avec l'ABLAV.

Valérie QUESNE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Tout à fait.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. PRÉSENTATION DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez eu la liste des décisions prises en vertu de, etc. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vous avez le tableau actualisé des subventions après les délibérations que nous avons votées aujourd'hui.

Gérard CAUDRON, Maire

Voilà, c'était la dernière séance. Je vais avoir une pensée particulière pour ceux et celles de nos élus qui ne sont plus candidats et qui donc, obligatoirement, ne seront plus élus. Je vais les saluer et les remercier pour le travail qu'ils ont fait. Pour les autres, on ne sait pas qui sera élu et il n'y aura pas vraiment l'occasion de les remercier après les élections. Enfin, on peut se voir quand même...

Merci donc à toutes et à tous.

Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

De façon choisie ou subie, certains ont vécu ou vivent, effectivement, leur dernier Conseil municipal. Je pense que c'est important de saluer l'engagement des Conseillers municipaux, ceux que j'appelle régulièrement les derniers hussards de la République tant nous sommes à l'écoute des populations, un rempart et un levier d'action au cœur de la vie des gens.

De plus, je souhaitais aussi ce soir saluer et remercier les personnes de l'ombre, les chevilles ouvrières du service public, ceux qui parfois sont nommés avec mépris les technocrates, c'est-à-dire les fonctionnaires qui nous ont accompagnés pendant ce mandat et qui continueront à accompagner les élus qui sortiront des urnes.

Je voulais saluer et remercier l'engagement des élus et saluer et remercier l'investissement des fonctionnaires. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

J'enregistre votre déclaration à laquelle je m'associe, bien entendu, tant pour les uns que pour les autres. Toutefois, le meilleur moyen de les remercier – je parle des fonctionnaires – ce serait, dans le discours politique courant, de ne pas les cogner en permanence. Je ne dis pas cela pour vous spécialement.

Rires des élus.

Allez, je n'ai rien dit de mal. Il fallait bien donner l'occasion de mettre mon nom dans la presse de demain.

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 19 heures 40.